

COMMISSION DES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES

COM(94) 669 final

Bruxelles, le 21.12.1994

COMMUNICATION DE LA COMMISSION AU CONSEIL ET AU PARLEMENT EUROPÉEN

**PRIORITÉS DE L'UNION EUROPÉENNE AU
SOMMET MONDIAL POUR LE DÉVELOPPEMENT SOCIAL
(COPENHAGUE, MARS 1995)**

Introduction

La mondialisation de l'économie et le progrès technologique ne cessent d'accroître l'interdépendance entre les nations. En même temps, les contrastes de richesse et de pauvreté s'accroissent entre les pays et dans leur sein. Ainsi émergent de nouveaux pôles de développement tandis que certaines régions, qui ne sont pas encore en position d'en tirer parti, au contraire s'enfoncent dans la pauvreté. De même, tous les pays, industrialisés ou en développement, sont confrontés au problème de la dualisation de leurs sociétés: les acteurs économiques qui sont à l'origine des gains de productivité ou qui sont en mesure d'exploiter les opportunités créées par la mondialisation, voient leur situation relative s'améliorer tandis que les autres, principalement les moins qualifiés, se voient soit exclus du marché du travail, soit sont insuffisamment rémunérés ou sont relégués dans l'économie informelle ce qui les condamne graduellement à la marginalisation. Ainsi, les tensions engendrées par le chômage structurel, la pauvreté extrême, l'exclusion de la société sont-elles à l'oeuvre dans tous les pays; elles sont aggravées par les migrations et par l'évolution des structures familiales qui contribuent à l'isolement et à la vulnérabilité des plus faibles.

Ces évolutions s'inscrivent à l'encontre des valeurs de justice et de solidarité de la Charte des Nations Unies. Elles menacent la stabilité interne de nos sociétés; elles alimentent les mouvements nationalistes et intégristes, source de tensions régionales et ferment du terrorisme international; elles peuvent remettre en question l'évolution du monde vers la démocratie et la stabilité ainsi que vers le libre échange, la libre circulation des capitaux et l'économie de marché. Elles peuvent par là menacer la sécurité et la paix mondiales.

Le Sommet Social s'inscrit dans la suite des conférences des Nations Unies sur le développement humain, passées (Rio, Vienne, Le Caire) ou à venir (Pékin). Il doit être saisi comme une opportunité d'approfondir la conscience mondiale de ces déséquilibres. Ses conclusions permettront de réorienter les systèmes économiques nationaux et la coopération internationale dans la direction d'une équité et d'une solidarité accrues nécessaires à une croissance stable et un développement durable.

L'Union Européenne, dont l'un des premiers objectifs est de "promouvoir un progrès économique et social équilibré et durable" (article B des Dispositions communes du TUE), veut contribuer par son expérience à cet approfondissement. Elle souhaite promouvoir au Sommet Social les principes et les objectifs définis ci-après et veiller à ce que les ressources et le follow-up soient assurés pour leur mise en oeuvre.

1. Principes.

En premier lieu, le développement social est indissociable de la démocratie; le respect des droits de l'homme implique la participation de la société civile, notamment par le dialogue entre partenaires sociaux.

L'intégration des politiques sociales dans les politiques économiques est nécessaire pour permettre de s'adapter de manière continue à un environnement mondial en constante évolution.

L'ouverture des marchés et le jeu des forces de la concurrence , combinés avec des politiques macro-économiques adéquates est une source irremplaçable de dynamisme. Mais il faut en outre que des actions structurelles , au plan national et international, aient leur place au sein des politiques économiques pour assurer la durabilité de la croissance et prévenir la formation des inégalités trop grandes . Bien souvent , les deux objectifs de durabilité et de lutte contre la pauvreté sont poursuivis par les mêmes actions destinées à : intensifier le contenu de la croissance en emploi , promouvoir l'accès effectif et équitable aux ressources productives (terre, crédit, éducation), fournir des prestations, des biens et des services publics destinés à promouvoir le respect de la dignité humaine et à éliminer la pauvreté extrême (eau potable, nutrition, logement, environnement, assistance), améliorer l'égalité des chances (égalité des femmes et des hommes, éducation, formation, culture), assurer une solidarité minimale face aux graves coups du sort (maladie, accidents professionnels), et faciliter la mobilité et l'insertion de la main d'oeuvre (formation, fonctionnement du marché du travail). Il convient aussi de renforcer l'intégration sociale notamment des travailleurs migrants.

L'UE a entrepris d'assurer une meilleure articulation entre différents domaines de politiques économiques et sociales, en donnant explicitement une priorité nouvelle à l'emploi: c'est l'objet des deux Livres blancs présentés par la Commission, l'un sur la croissance, la compétitivité et l'emploi, l'autre sur la politique sociale, ainsi que du plan d'action à court et à moyen terme de lutte contre le chômage; c'est aussi une préoccupation essentielle des Grandes Orientations des Politiques Economiques de la Communauté.

Le Livre blanc sur la politique sociale a présenté une stratégie globale visant à renforcer et à développer l'action de l'Union en matière de politique sociale. Il a également souligné que la création d'emplois, même en grand nombre, ne suffira pas à éliminer l'exclusion sociale et la pauvreté, et d'autres efforts sont nécessaires pour stimuler la solidarité et rassembler tous les partenaires de la lutte contre l'exclusion sociale, au premier rang desquels les Etats membres et leurs autorités nationales, régionales et locales.

2. Objectifs.

Parmi les objectifs déjà identifiés par le projet de Déclaration politique des NU en vue du Sommet Social, l'UE en prenant appui sur les orientations développées dans le Livre Blanc sur la politique sociale devrait tout particulièrement veiller à obtenir:

(a) dans le cadre multilatéral,

- que tous les pays se fixent des objectifs de développement social concrets et échelonnés dans le temps en fonction de leur niveau de développement: objectifs de nutrition, d'éducation primaire, de logement, d'accès à l'eau potable et aux infrastructures sanitaires de base, éducation, santé, emplois, accès équitable au marché et aux ressources productives, systèmes de protection sociale à développer progressivement, enseignement supérieur et formation continue;

- de faire progresser les droits sociaux en référence aux conventions de l'OIT, notamment celles relatives à la liberté d'association et de négociation collective, au travail des enfants et au travail forcé, en poussant les Etats à les ratifier et en assurant un respect effectif de leur application. Ce n'est en effet que dans des conditions de travail satisfaisantes que l'emploi permet de réduire la pauvreté et de faciliter l'intégration sociale. Les négociations entreprises à Marrakkech qui se poursuivront au sein de l'OMC doivent contribuer à assurer que le commerce international contribue au développement social;

- que la réduction des inégalités excessives constatées dans beaucoup de pays pauvres et à revenu moyen en raison des conditions inéquitables d'accès à la terre, au crédit et à l'éducation, notamment pour les femmes, soit un objectif spécifique des politiques de développement social;

- que les politiques de coopération et d'assistance soient mieux coordonnées dans le but d'atteindre les objectifs de développement social, de respect des droits sociaux et de réduction des inégalités excessives;

- que les politiques recommandées et soutenues financièrement par les institutions internationales, notamment le FMI et la Banque Mondiale, intègrent explicitement le développement social, notamment pour l'ajustement structurel.

- que la libre-circulation internationale des capitaux qui se révèle essentielle pour le développement du Sud et la modernisation de l'Est, se déroule dans un cadre légal qui permette d'éviter que des ressources précieuses pour le développement se trouvent soit détournées vers des activités criminelles (drogue, corruption, terrorisme), soit indûment soustraites à l'impôt;

(b) dans le cadre bilatéral, l'UE devrait rechercher des engagements réciproques avec les pays bénéficiaires d'aides financières ou de préférences commerciales de la part de la Communauté, prévoyant:

- de ratifier et respecter effectivement les engagements multilatéraux évoqués plus haut;

- d'accorder dans les programmes de coopération en développement convenus entre l'UE et ses partenaires, une priorité à la création d'emplois et à la lutte contre la pauvreté notamment par la réduction des inégalités, en vue d'intégrer ces objectifs dans leurs politiques internes;

- de donner une priorité dans l'attribution de l'aide et des préférences commerciales aux pays qui s'engagent effectivement dans des stratégies de développement social concrètes et efficaces;

- en particulier vis à vis de l'Afrique, l'UE doit soutenir par ses différents instruments d'aide et de coopération, les efforts internes qui devraient être renforcés, en vue d'atteindre une position plus favorable dans le commerce mondial et de favoriser une croissance des investissements;

- dans les pays en transition d'Europe centrale et orientale, il est essentiel que les bénéfices des réformes se concrétisent le plus rapidement possible, tout en prenant des mesures pour réduire les risques liés aux conséquences sociales des transformations en cours pour les plus désavantagés. L'UE prendra davantage en compte la dimension sociale du développement dans les programmes d'appui aux réformes économiques et politiques.

3. Les moyens: ressources et monitoring.

(a) les ressources

Il faut éviter de polariser le débat uniquement sur l'objectif de 0.7 % d'aide publique au développement (APD); certes cet objectif demeure important et il convient d'encourager les progrès dans ce sens d'abord chez les Etats qui en sont le plus éloignés de manière à assurer un meilleur partage des efforts. Par ailleurs le rapport coût/efficacité et la sélectivité de l'APD doivent être améliorés.

Mais le problème des ressources pour le développement doit être abordé dans la perspective beaucoup plus large des bonnes politiques internes et du rôle croissant des exportations ainsi que des flux privés de capitaux Nord-Sud via des marchés internationaux libéralisés.

Accroître l'épargne mondiale par des politiques macro-économiques appropriées au niveau national, notamment par la résorption des déficits budgétaires excessifs, et améliorer l'efficacité de l'investissement grâce à la libéralisation des marchés financiers internationaux et la mise en oeuvre de politiques structurelles internes orientées vers l'efficacité et l'équité, - en assurant un accès effectif aux ressources productives et aux marchés notamment pour favoriser l'intégration graduelle du secteur informel dans l'économie - constituent les axes fondamentaux de la génération suffisante et de l'utilisation efficace des ressources pour le développement. La réorientation des dépenses publiques, notamment par la réduction des dépenses militaires excessives, vers des objectifs précis de développement social d'une part, et la mise en place de systèmes fiscaux équitables qui taxent tous les revenus progressivement selon leur importance, doivent être recommandées aux pays notamment en développement et en transition qui s'engageront dans des stratégies de développement social. La réduction des dépenses militaires sera facilitée par le renforcement de la coopération régionale en vue d'établir un climat de confiance et de réduire l'instabilité.

En appui à ces politiques internes de mobilisation des ressources pour le développement, la communauté internationale doit à son tour, par la libéralisation des marchés, encourager les flux de capitaux, les transferts de technologie et de savoir faire notamment au travers des joint ventures, vers les pays en développement et en transition. A cet égard, la ratification des accords du cycle de l'Uruguay et la mise en oeuvre, au sein de l'OMC, de l'agenda de Marrakech y compris quant au lien entre commerce et développement social, sont importantes. De la même façon, l'amélioration de l'efficacité de l'APD et l'allègement de la dette pour les pays sévèrement endettés particulièrement d'Afrique sont nécessaires. Les efforts des pays en transition doivent également être soutenus.

b) les mécanismes de suivi

Le suivi du Sommet Social relève en premier lieu de la responsabilité au niveau national. En même temps, le Sommet offre une opportunité unique de promouvoir la prise en considération des questions de développement social d'une façon plus intégrée au sein du système des Nations Unies. En particulier, les Nations Unies doivent offrir un forum pour les échanges d'expériences nationales par rapport aux trois thèmes centraux du Sommet. Tout mécanisme de suivi doit se faire dans le cadre des institutions existantes. A cet égard, doivent être pris en considération, le rôle de l'Assemblée Générale, de l'ECOSOC et d'une Commission pour le Développement Social revitalisée. Il est également essentiel que les organes des NU, les agences spécialisées, les institutions de Bretton Woods et l'OMC soient activement engagés dans le suivi du Sommet, dans leurs domaines respectifs de compétences. Le Sommet Social devrait également souligner la nécessité de promouvoir une approche cohérente et coordonnée du développement social, en renforçant la coopération entre les organes et agences des NU, en particulier l'OIT, les institutions de Bretton Woods, et l'OMC.

Conclusion

Le Sommet Mondial pour le Développement Social doit donner un sens à la mondialisation de l'économie en lui assignant pour objectif un développement centré sur l'homme et fondé sur un ensemble de principes et de règles communs à tous les continents et à tous les pays de manière à prévenir tout risque de confrontation et à assurer un maximum d'échanges et de coopération entre eux. Les politiques nationales doivent, dans le cadre d'un ordre international fixant des objectifs et des normes d'équité et de progrès social, intégrés dans des politiques de croissance stable et de développement durable, viser explicitement à faire reculer la pauvreté, promouvoir l'emploi productif et assurer l'intégration sociale tout en préservant l'environnement.

Au plan national la pauvreté et l'exclusion doivent tout d'abord être prévenues et combattues en assurant un accès effectif et équitable de toutes et de tous aux ressources productives et aux marchés ainsi qu'à un système de protection sociale minimum. Mais l'éradication de la pauvreté et l'intégration sociale appellent en plus une action systématique portant sur leurs causes profondes: la participation fondée sur la démocratie et les droits de l'homme, y compris l'égalité entre hommes et femmes, la couverture des besoins primaires en logements salubres, en nourriture et en santé grâce à la solidarité de toute la société, l'éducation et la formation, forment aussi les axes de base de cette action. En outre, l'action des associations volontaires proches des gens doit être soutenue par l'Etat et par les pouvoirs régionaux et locaux.

Au plan international le respect de la démocratie et des droits de l'homme doit être étendu et assuré tandis que la négociation multilatérale de normes sociales doit être encouragée notamment à l'OIT et à l'ECOSOC; ces normes doivent être intégrées dans les politiques conduites par les organes et agences spécialisées des Nations Unies, par l'OMC, le FMI et la Banque Mondiale, lesquelles doivent se fixer également des objectifs explicites et concrets de développement humain.

L'aide bilatérale et multilatérale allant à des programmes sociaux doit être renforcée de manière à soutenir les transferts nécessaires de ressources internes vers le développement humain, notamment à l'intérieur des budgets publics.

Le monitoring des politiques nationales et de la coopération internationale doivent être assurés de manière systématique en vue de pouvoir noter des progrès substantiels lors du prochain Sommet Social qui devrait se tenir en 2005.

L'Union européenne pour sa part, poursuivra, tout en garantissant l'ouverture la plus large de son marché, ses efforts pour créer massivement d'emplois prévenir l'exclusion sociale nécessaires et revitaliser, dans cette perspective, ses systèmes de protection sociale. Elle entend viser à l'éradication de la pauvreté et à l'intégration de toutes les composantes de ses sociétés.

Enfin l'Union Européenne premier donneur d'aide au développement est déterminée à continuer à fournir une contribution substantielle à l'action internationale, tant en matière de normes et de conventions multilatéralement négociées qu'en matière de coopération avec ses partenaires en développement.

ISSN 0254-1491

COM(94) 669 final

DOCUMENTS

FR

04 05 11

N° de catalogue : CB-CO-94-705-FR-C

ISBN 92-77-84524-4

Office des publications officielles des Communautés européennes
L-2985 Luxembourg